ENGAGEMENT PARENTAL
DANS LE CADRE DU RESPECT DES REGLES SANITAIRES
A OBSERVER AVANT DE CONFIER LEUR ENFANT SUR LES SITES D'ACCUEILS DE LOISIRS OU SEJOUR DE VANCES ORGANISES PAR ADEDA

Je soussigné(e)	NOM :	PRENOM :	né (e) le
En qualité de :	père ☐	mère ☐	tuteur légal ☐
Responsable légal de l'enfant :	NOM :	PRENOM :	né (e) le

M'engage à :

- Respecter le protocole sanitaire mis en place dans le cadre de la prévention de la propagation du virus du COVID-19.
  - notamment la distance de 1 mètre minimum entre deux personnes ;
- Au strict respect des horaires et consignes données par l'organisateur représenté par les directeurs d'accueils de loisirs et séjours de vacances ;
- Ne pas donner de goûter ou d'effets personnels aux enfants en dehors de ceux recommandés dans le trousseau afin de respecter l'interdiction du prêt ou partage entre enfants ;
- Respecter les consignes d'interdiction d'entrer dans l'enceinte du site lors de l'accueil des enfants ;
- Porter un masque et se laver les mains lorsque cela s'avère nécessaire et à la demande de l'équipe d'animation ;
- Me conformer aux conditions d'organisation de la collecte des déchets afin de respecter les mesures sanitaires ;
- respecter le protocole prévu par l'association ADEDA sur les consignes à respecter en cas de suspicion de contamination.
- Contrôler la température de l'enfant avant de l'emmener sur le lieu d'accueil.
- Faire respecter, par mon enfant, les consignes de prévention mis en place sur le lieu de l'accueil de loisir ou séjour de vacances ;
- A fournir des masques en quantité suffisante à mon enfant de plus de 11 ans.

Ainsi en cas de suspicion de contamination en raison :

- d'un contact direct *(partage le même lieu de vie, face à face à moins d'1 mètre pendant plus de 15 minutes sans moyens de protection*) avec une personne contaminée :
  - L'enfant ne pourra prendre part ou poursuivre les activités de l'accueil de loisirs ou séjour de vacances ;

- de la manifestation de symptômes de Covid-19 en dehors du lieu de l'accueil de loisirs ou séjour de vacances : dans ce cas également :
  - L'enfant ne pourra être accueilli sur le lieu de l'accueil de loisirs ou séjour de vacances, il devra consulter son médecin traitant.
  - Sa participation aux activités de l'accueil de loisir ou séjour de vacances ne sera possible qu'après avis médical justifié par un certificat médical ;

- de la manifestation de symptômes de Covid-19 sur le lieu de l'accueil de loisir ou séjour de vacances :
  - Il sera alors isolé du groupe dans un lieu préalablement identifié,
  - Le référent Covid devra en être informé,
  - Un appel au 15 en cas de signes de gravité sera réalisé,
  - En l'absence de signes de gravité le retour au domicile sera organisé en privilégiant un mode de transport individuel et en accord avec les responsables légaux.
  - Un médecin traitant sera contacté sans délai afin d'évaluer le cas,
  - Sa participation aux activités de l'accueil de loisirs ou séjour de vacances ne sera possible qu'après avis médical justifié par un certificat médical

Fait à …….. le ……2020, pour valoir et servir ce que de droit.

Signature :